Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 64 (1919)

Heft: 2

Rubrik: Chroniques et nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

Le budget militaire pour 1919. — Période de transition. — L'organisation militaire dépend de la politique de l'Etat. — La Suisse militaire et la Ligue des Nations. — Le futur chef de l'étatmajor général. — Une initiative des officiers bernois. — P. S. Les articles militaires de la Société des nations.

Il n'y a pas eu de dissidences sérieuses aux Chambres fédérales au sujet du budget militaire revisé présenté par le Conseil fédéral. Chacun s'est accordé à y voir un budget de transition, savoir une transition entre les exigences du temps de guerre et le retour à la paix, et une transition entre le régime armé européen d'avant 1914 et celui, encore indéterminé, qui doit naître du statut international actuellement en gestation à Paris.

Traduite en chiffres, cette transition représente une somme de 38 ½ millions, soit 16 millions de réduction sur le projet primitif qui s'élevait à 54 ½ millions.

Si l'on prenait pour base le budget de 1914 où les frais des cours de répétition et des écoles de cadres comptaient pour 9 300 000 fr., et si l'on ajoutait le renchérissement de toutes choses dans la proportion du 60%, le budget aurait atteint la somme de 69% millions de francs. La différence entre le régime de 1914 et celui de 1919 est ainsi de 31 millions.

Ce résultat est la conséquence des résolutions suivantes : Suppression des cours de répétition ;

Instruction des seules recrues qui auraient dû être appelées en 1918 et, ensuite de l'épidémie de grippe, ne l'ont pas été ou n'ont pu terminer leur instruction ;

Réduction des cours de cadres au strict nécessaire.

Que cette solution ne puisse être tenue pour définitive, cela se conçoit. A continuer sur ces bases, nous aurions bientôt une armée beaucoup trop chère pour ce qu'elle vaudrait. Qu'on parle d'une armée réduite en nombre, si l'on veut, et si les circonstances le permettent sans risque national, mais que rien ne soit négligé pour la mettre en mesure de remplir sa mission, et toute sa mission; tel est le principe auquel on ne saurait déroger.

* *

Ce que devra être cette armée, il est difficile, dans ce momentci, de le prévoir même avec une exactitude très approximative. Un député au Conseil national, M. Rochaix, a déjà fait une allusion à une abrogation de la loi de 1907. Il serait bon, avant de parler de démolition, de savoir comment on se propose de construire. Il n'a jamais paru pratique de mettre la charrue devant les bœufs. Il sera très nécessaire que tous nos législateurs se rendent compte qu'une organisation militaire n'est pas une conception métaphysique. Sa base est l'emploi éventuel de l'armée, cet emploi dépendant entièrement de la politique de l'Etat. Pendant plusieurs siècles, l'Angleterre s'est imaginé que sa politique exclusivement insulaire et coloniale la dispensait d'entretenir une armée qui fût autre chose que la petite réserve métropolitaine de ses corps expéditionnaires. En quoi, — et les théories pacifistes y contribuant, - elle s'est gravement trompée, ce dont elle, et le monde entier, viennent de subir les conséquences. Sans l'armée française qui lui a donné le délai nécessaire à la constitution d'une force territoriale, l'Angleterre serait réduite aujourd'hui à l'état d'une île asservie. Et si, d'autre part, elle avait disposé en 1914 d'une armée de 400 000 hommes au lieu de 120 000, la bataille de Charleroi et Mons n'aurait pas été gagnée par les Allemands et la guerre n'aurait peut-être pas duré plus de deux ou trois mois.

Ce qui est vrai des grands Etats est vrai des petits. Il n'est pas indifférent de savoir, par exemple, si la Suisse entrera dans la Ligue des Nations à titre d'Etat neutre, comme le Conseil fédéral le préconise, ou à l'état de membre égal en devoirs aux autres. Dans cette dernière hypothèse, son organisation militaire pourrait être proportionnée à celle des autres Etats de la Ligue, chacun fournissant à la dépense commune des ressources calculées selon ses moyens. Si la Suisse reste neutre, son armée doit être en mesure de défendre cette neutralité contre n'importe lequel des puissants Etats qui l'entourent. Il se pourrait donc que la neutralité fût militairement plus onéreuse que son abandon.

On peut aussi supposer que conformément à la thèse de M.Charles Borgeaud, de l'Université de Genève, la neutralité helvétique soit liée à l'organisation politique d'une Suisse siège international de la Ligue. Dans ce cas, elle assumerait contre des factieux ou contre tel Etat tout à coup dissident, la protection de l'autorité internationale qu'elle abriterait. Elle devrait alors se mettre en mesure de défendre sa neutralité avec d'autant plus de conscience et de

force qu'elle y ajouterait le devoir de défendre la capitale internationale européenne.

Ces suppositions, dont la liste pourrait être allongée, montrent que rien n'est moins théorique que les principes auxquels doit répondre une organisation militaire. Celle-ci est dans la dépendance étroite du régime politique national et international. De là cette conséquence qu'avant d'échafauder de nouveaux plans et de proclamer ce que nous devons décider ou non, il convient de nous mettre au clair sur ce que nous voulons être politiquement. En attendant, et pour rester scrupuleusement fidèles à nous-mêmes et aux devoirs européens que nous aspirons à remplir, nous sommes tenus de ne pas gâcher notre organisation militaire. De toutes nos institutions fédérales, c'est encore la plus solide et celle sur laquelle l'accord des milieux populaires de nos quatre Suisses linguistiques et de nos deux Suisses confessionnelles est le plus facile à réaliser.

* *

Cette remarque conduit tout droit à la question du chef de l'état-major général qui, paraît-il, viendra prochainement à l'ordre du jour. On affirme que le colonel-commandant de corps de Sprecher se retirera au mois d'avril et déjà des noms sont prononcés pour son remplacement.

Quel que soit l'officier qui sera désigné par le Conseil fédéral, il importe aujourd'hui qu'il inspire une confiance égale à toutes nos troupes, à celles de la Suisse welche et latine comme à celles de la Suisse allemande. Il est utile à notre armée et au pays d'insister sur cette condition. Ce n'est pas ici le Suisse romand qui parle, encore que les arguments qu'il se propose de faire valoir soient formulés dans les milieux de la Suisse romande; c'est l'officier sans épithète géographique, mais désireux, comme tous les membres de l'armée, de voir disparaître les conflits et les suspicions occasionnés par un commandement supérieur dont les méthodes ont démontré sa compréhension insuffisante de l'esprit de nos populations. Puisqu'à vues humaines nous n'avons plus à nous préoccuper d'une mobilisation de guerre à immédiate échéance, profitons de ce répit pour rendre à l'armée entière la confiance momentanément et partiellement affaiblie.

Il importe tout d'abord d'écarter quiconque n'est pas absolument franc de collier vis-à-vis du régime qui disparaît. A cet égard, il faut créer une situation nette, qui ne laisse subsister aucune équivoque, fût-ce la plus légère. La nomination attendue doit établir la rupture complète avec l'esprit ancien.

Nécessairement le prochain chef de l'état-major général exercera une influence déterminante sur la constitution de la nouvelle armée. Il faut que le pays ait l'assurance qu'il arrive à ses fonctions libre des préjugés ou des idées préconçues qui ont faussé le mécanisme de notre organisation militaire pendant la guerre. Cette condition, la Suisse romande y tient spécialement, parce que c'est elle surtout qui a souffert des idées préconçues du haut commandement, qu'elle en a souffert moins dans ses opinions, ce qui aurait été secondaire, que dans la confiance qu'elle avait pris l'habitude de marquer, conformément à ses sentiments, aux milieux militaires de la Suisse allemande et que ceux-ci ont si profondément déçue. Cette confiance, il importe au plus haut point de la rétablir, et elle ne le sera que si le nouveau chef de l'état-major général s'impose par son autorité aux cercles militaires welches au moins autant qu'à ceux de nos Confédérés.

Il est d'autant plus désirable de maintenir par l'armée un élément d'intimité entre eux et nous que la politique suivie actuellement par la majorité suisse allemande du Conseil national heurte plus violemment les aspirations fédéralistes des populations romandes et latines. Pour peu que cette majorité persiste dans ses aberrations, ces populations en viendront à réclamer de leurs gouvernements qu'ils les protègent contre Berne. Le cas s'est déjà produit au cours de la guerre. Des gouvernements cantonaux ont dû rendre des arrêtés déclarant inapplicables et refusant l'application dans leur ressort de certaines résolutions fédérales prises en vertu desinconstitutionnels pleins pouvoirs. Lorsque les cas de ce genre se multiplieront, peut-être commencera-t-on à s'apercevoir au Parlement qu'une Suisse où les cantons romands seraient « majorisés » par les centralisateurs des cantons allemands, ne saurait être une Suisse tranquille, pas plus aujourd'hui qu'à l'époque troublée de la République helvétique.

L'armée est peut-être la seule institution capable, moralement, d'aider à conjurer avec un maximum d'efficacité un si grand mal, mais c'est à la condition que le Conseil fédéral apporte à sa direction le tact qui a fait défaut pendant la guerre. Si, abandonnant le terrain des principes pour celui des personnes, on demandait aux officiers de la Suisse romande lequel des noms prononcés jusqu'ici leur paraîtrait répondre le mieux aux circonstances présentes, il est probable qu'ils distingueraient celui du colonel-commandant de corps Wildbolz. Pour la direction du travail de l'état-major et pour ramener l'unité d'esprit dans les rangs de notre armée, il bénéficierait chez nous d'une confiance très étendue. Mais ce n'est pas à la

presse et ce n'est pas aux sous-ordres à désigner les chefs ; c'est au Conseil fédéral. Tout ce que la presse et les sous-ordres peuvent demander, c'est qu'à une heure aussi sérieuse que celle que nous traversons, l'autorité de désignation mûrisse avec soin sa résolution et, qu'avant de l'arrêter, elle pèse toutes les circonstances auxquelles son choix doit obéir.

* *

La Société des officiers de la ville de Berne a demandé il y a quelques semaines au Comité central de la Société suisse des officiers de convoquer une assemblée de délégués pour poser les bases de l'activité des sociétés d'officiers pendant l'année courante.

Dans sa séance du 10 courant, la sous-section de Lausanne de la Société des officiers, a décidé d'appuyer vigoureusement la proposition bernoise. Il y a actuellement à l'ordre du jour des autorités politiques et militaires une foule de questions brûlantes sur lesquelles il est nécessaire que les officiers se forment à bref délai une opinion. Les officiers bernois semblent, dans leur lettre, mettre au premier plan les questions politiques, telles que désarmement, neutralité, obligation du service militaire. Sans vouloir éviter de discuter ces matières, les officiers lausannois considèrent comme plus important de s'occuper des questions militaires, tout spécialement de l'instruction militaire préparatoire et des compétences des commandants de troupe. Ces divergences de vues rendent nécessaire une discussion entre délégués des différentes sections. Les officiers bernois demandent même la création d'un comité de travail, composé de trois membres par arrondissement de division et chargé de diriger et de coordonner le travail des sections. Sur ce point spécial, les avis des officiers lausannois ont été partagés, mais tous ont été d'accord pour savoir gré aux camarades bernois de leur initiative et pour décider de la soutenir.

P. S. Au moment où la *Chronique* est mise en pages, les journaux publient le projet de Société des nations. Ce projet semble justifier les remarques formulées plus haut au sujet de la dépendance où les organisations militaires nationales se trouveront placées vis-à-vis de l'organisation politique internationale.

Dans ce moment-ci, nous voyons en opposition la proposition du Conseil fédéral d'entrer dans la Société des nations en conservant le régime séculaire de la neutralité, et les articles 10 et 11 du projet de Société, qui imposent à chacun de ses membres l'obligation de participer à sa défense et à celle des coassociés lorsque l'un d'eux est menacé d'agression. C'est l'application internatio-

nalisée de notre devise intercantonale « Un pour tous, tous pour un. » La prochaine *Chronique suisse* reviendra sur cet objet. En attendant, nous attirons l'attention de nos camarades sur ce que l'on pourrait appeler les articles militaires du projet de constitution universelle, savoir :

l'art. 7, qui n'admet comme membre de la Société que les nations qui se conformeront à ses principes concernant les forces et les armements militaires :

l'art. 8, qui réserve les armements nécessaires à l'exécution commune des obligations internationales et à la sécurité nationale de chacun des associés, selon sa situation géographique et les circonstances qui lui sont particulières;

l'art. 9, qui crée une commission des questions militaires ;

les art. 10 et 11 relatifs à la protection militaire de la Société et de ses adhérents ;

l'art. 16, qui prévoit l'action militaire contre un associé rebelle à la Société;

l'art. 17, qui prévoit cette action contre un étranger hostile à la Société ;

l'art. 18 sur le contrôle des armes et des munitions là où ce contrôle est conforme à l'intérêt commun,

Conservation of the second sec

CHRONIQUE PORTUGAISE

(De notre correspondant particulier.)

Nos troupes montent-elles la garde sur le Rhin? — La visite du croiseur anglais *Active*. — Les navires portugais torpillés par les Allemands. — Le retour des premiers prisonniers de guerre.

Nos troupes ne sont pas encore rentrées. On dit qu'elles font partie du corps international d'occupation des provinces rhénanes et resteront sur place jusqu'à la signature du traité de paix.

Après leur échec du 9 avril nos divisions d'opérations se sont rassemblées, réorganisées, et constituant une unité supérieure, ont participé à l'offensive générale qui a précédé l'armistice. Elles ont coopéré avec les troupes anglaises qui ont délivré Lille où elles ont été l'objet d'une chaude et enthousiaste réception. Elles sont entrées dans la ville délivrée aux crix joyeux et vibrants de la foule : « Vive l'armée portugaise! Vive le Portugal! »

On dit que poursuivant sa marche, et d'accord avec l'armée anglaise, le contingent portugais a passé la frontière allemande et qu'il monte la garde maintenant sur le Rhin, attendant calmement et fièrement le dernier mot de la conférence de Paris! C'est le prix du sacrifice. Nos troupes reçoivent les lauriers des héros et vivent une des heures les plus glorieuses de l'histoire moderne nationale! Cela est bien. D'autre part, le bruit court qu'un autre contingent national, dont l'effectif n'est pas encore connu, sera incorporé dans l'armée internationale chargée de remettre de l'ordre en Russie.

De la sorte, le Portugal sera un des ouvriers du « concert mondial » des nations qui, après la paix, remplacera la politique de prédominance jusqu'à présent suivie par une politique de collaboration juste et égalitaire. Cela encore est un bien.

* *

L'Angleterre vient de nous donner une nouvelle preuve d'amitié et de considération. Le croiseur léger Active, venant de Gibraltar est arrivé dans le Tage, sous le commandement du capitaine de vaisseau Evans, expressément chargé, au nom du gouvernement britannique, de saluer notre pays et de manifester une fois de plus la cordialité des relations nouées entre les deux vieilles nations alliées.

Le commandant Evans compte parmi les officiers de la marine de guerre britannique les plus intelligents, les plus savants et les plus intrépides. Il a pris part à plusieurs expéditions polaires ; entre autres, il fut le compagnon de Scott au pôle Sud. Pendant la guerre il a rempli la pénible tâche de patrouiller le canal de Dover et les côtes de la Belgique. Le moment culminant de cet épuisant service a été la brillante action qui a eu lieu dans le canal de la Manche, la nuit du 20 au 21 avril 1917, lorsque les deux destroyers britanniques *Swift* et *Broke* ont mis en déroute six destroyers allemands, en coulant trois, dont deux ont été torpillés par le *Broke* commandé par le capitaine Evans.

Pour ce brillant fait d'armes, cet officier a été décoré des médailles les plus enviées des nations alliées.

Tel est le brave marin qui a été choisi par notre vieille alliée pour nous apporter les premières salutations amicales après la guerre. Le Portugal l'a reçu avec enthousiasme, heureux aussi de lui exprimer son admiration pour les hauts faits de guerre de la marine britannique.

* *

Le bilan du tonnage portugais coulé par les sous-marins allemands a été établi. L'Allemagne nous a traités avec dureté. Pendant la guerre nous perdîmes deux petits bâtiments de guerre : le Roberto Ivens et l'Augusto de Castilho; 33 navires marchands à vapeur, dont 19 qui avaient été pris aux Allemands eux-mêmes ; 48 bateaux à voiles, dont un autrichien, et plusieurs petites embarcations de pêche ou employées à d'autres services maritimes. Le montant des pertes jauge 93 500 tonnes.

* *

Les premiers prisonniers de guerre portugais sont rentrés. Presque tous se plaignent des mauvais traitements qui leur ont été infligés par les Allemands pendant leur captivité. Amaigris et les habits en lambeaux tels les a trouvés la libération.

Tous les pays qu'ils ont traversés à leur retour d'Allemagne leur ont prodigué les attentions et se sont efforcés de diminuer un peu les mauvais souvenirs de la captivité.

CHRONIQUE INTERNATIONALE

(D'un correspondant occasionnel.)

Pendant l'hiver. — De la guerre à la paix. — Les récalcitrants. — Le tour des Neutres.

Comme le dernier mois de 1918, le premier mois de 1919 s'est écoulé sans amener une reprise d'opérations militaires. Il n'y a d'ailleurs rien là que de très naturel. Le climat de l'Europe n'est guère propice aux campagnes d'hiver; ceux qui viennent d'en faire quatre n'ont certainement aucune envie d'en ajouter une cinquième.

Quant à ceux qui, au coin du feu, prônent une prompte intervention en Pologne ou en Russie, ils feront bien de relire et de méditer n'importe quel récit de la campagne d'Eylau en février 1807 ou de la retraite de 1812, et ils seront édifiés. A moins de très sérieux préparatifs, qui manquent actuellement, la guerre de mouvement n'a, à cette saison, presque aucune chance d'aboutir à un résultat décisif, ni sur le Rhin, ni sur la Vistule.

Il est donc fort probable que la situation ne se modifiera guère au cours du mois de février.

Il se pourrait, par contre, qu'il n'en fût pas de même pour le mois de mars, qui a été en 1917 et 1918 celui des grandes offensives. Cette année-ci mars sera, en outre, l'époque où la situation diplomatique commencera à s'éclaircir. On pourra, à ce moment-là, discerner, ou à peu près, quels sont ceux qui veulent sincèrement

la paix et quels sont ceux à qui il faut l'imposer. Cela ne veut pas nécessairement dire qu'envers ces récalcitrants, il faudra de nouveau employer la force des armes ; pour plusieurs, peut-être pour tous, la menace suffira, mais encore faudra-t-il, pour que la menace soit prise au sérieux, que la force soit prête à l'appuyer.

Cela revient à dire que si les armées de l'Entente peuvent se donner quelque repos cet hiver, les armées de la Ligue des Nations devront être prêtes à faire campagne au premier printemps.

Les récalcitrants dont je viens de parler pourront être de trois sortes. D'abord, les anciens adversaires. Ceux-là ne seront, je le crois, pas bien dangereux au printemps prochain. Leur défaite a été si complète qu'ils ne peuvent guère faire autre chose que d'accepter la paix qu'on leur imposera. Naturellement, cette paix laissera dans leur cœur quelque amertume, et ils chercheront peut-être à prendre leur revanche dans cinq, dix, vingt ou quarante ans. C'est l'affaire des diplomates et non des militaires de faire une paix durable, mais pour 1919 les armées de la Quadruple-Alliance sont hors de cause.

Evidemment, il faudra que l'exécution des conditions de paix et le maintien de l'ordre dans les pays vaincus soient assurés par une forte troupe d'occupation. Le conseil de guerre interallié s'occupe actuellement de fixer l'effectif de cette troupe. La tendance est, naturellement, de démobiliser largement pour rendre des producteurs au pays. Il est cependant bien évident qu'on ne peut pas démobiliser douze millions d'hommes en un tour de main et on peut être sûr que, de ce fait même, il restera au printemps assez de troupes sous les armes pour imposer l'obéissance aux vaincus. Il est plus difficile de dire s'il y en aura assez pour l'imposer aux deux autres catégories de récalcitrants.

La deuxième catégorie c'est l'ex-alliée, la Russie, et tous les Etats issus de son effondrement.

L'Entente a convoqué les représentants de ce chaos à se rencontrer à Prinkipo. Ce n'est pas une avance, c'est un ultimatum. Ceux qui n'y répondront pas montreront par là qu'ils préfèrent à la paix la continuation de l'anarchie actuelle, et l'Entente aura envers eux toute liberté d'action, en théorie du moins.

En pratique, il en sera un peu autrement. Chaque enfant, sur les cinq continents, sait que la Russie est grande et que par conséquent une expédition dans ce vaste pays a des chances de durer longtemps et de coûter encore beaucoup d'argent et de vies humaines. Les peuples sauront donc gré à leurs gouvernants s'ils arrivent

à écarter cette coupe de leurs lèvres et à résoudre le problème russe sans employer la force des armes.

Une troisième classe de mécontents qu'on aura certainement de la peine à mettre d'accord, se trouve malheureusement parmi les Alliés eux-mêmes, principalement parmi ceux de la onzième, douzième ou treizième heure, issus du démembrement des Empires russe, turc et austro-hongrois.

Les appétits de beaucoup de ces gens sont tels — au moral comme au physique — que plusieurs d'entre eux ont déjà mordu à tort et à travers dans la part du voisin. Les rapports qui nous parviennent de sources austro-allemandes sur les batailles entre Italiens, Serbes, Roumains, Hongrois, Tchèques, Polonais, et autres, sont certainement exagérés. Il serait cependant puéril de nier qu'il y a entre certains de ces peuples des antagonismes féroces qui ne céderont que devant la force ou tout au moins la menace.

C'est là, à mon avis, le point le plus délicat de la situation actuelle. En théorie, comme toujours, le remède est très simple : l'arbitrage, et en attendant, l'occupation, par les troupes de l'Entente, du territoire contesté.

En pratique, on peut se demander combien d'arbitres et combien de temps il faudra pour trancher tous ces conflits. Certainement ni la conférence de Paris ni l'année 1919 n'y suffiront.

On peut se demander aussi qui sera appelé à fournir, pendant des années, ces troupes d'occupation aux quatre coins de l'Europe. Ce seront évidemment les puissances de l'Entente qui n'ont aucun intérêt direct dans les conflits à trancher. Or il n'y en a que trois : la France, l'Empire britannique et les Etats-Unis. Je ne crois pas me tromper en affirmant qu'aucune de ces trois nations ne tient particulièrement à jouer ce rôle ingrat. L'Angleterre et la France ont assez fait et veulent démobiliser le plus largement et le plus rapidement possible. Les Etats-Unis n'ont certainement aucun désir de devenir les policemen de l'Europe après en avoir été les sauveurs.

Et pourtant, ces corps d'occupation paraissent indispensables pour empêcher les frères ennemis de se livrer, en attendant l'arbitrage, à des manifestations qui pourraient tout compromettre. Sur certains points, la tension est telle qu'il faut s'attendre à ces manifestations, si l'on ne prend soin de séparer les contestants par un écran neutre.

Voilà le grand mot lâché, et en même temps la solution du problème.

Nous sommes en Europe environ quarante millions de neutres,

espagnols, scandinaves, hollandais et suisses. Nous tenons à passer pour des peuples civilisés et à jouir des bienfaits de la paix. Nous avons des millions de soldats bien nourris, bien armés, bien équipés qui n'ont heureusement pas eu besoin de verser leur sang pour faire triompher la bonne cause.

N'est-ce pas aujourd'hui notre devoir à nous neutres, d'offrir à la Société des Nations le concours de ces armées, non pas pour recommencer la lutte sur de nouveaux champs de bataille, mais pour hâter le rétablissement de la paix par l'occupation des territoires contestés ?

Nous Suisses, qui avons toujours entretenu les meilleures relations avec nos voisins d'Autriche et d'Italie, ne serions-nous pas bien placés pour aider, par notre présence, à aplanir le conflit italo-slave?

Ou bien, notre traditionnelle sympathie pour les pays opprimés que furent la Pologne et la Bohême nous désignerait-elle plutôt pour contribuer à régler les différends entre ces deux jeunes républiques ?

Un soldat, ressortissant de la Société des Nations.



BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

La grande guerre sur le front occidental. — III. Batailles des Ardennes et de la Sambre (avec 8 cartes), par le général Palat. Un vol. in-8°. — Paris, 1918. Chapelot. — Prix, 7 fr. 50.

La Revue militaire suisse a rendu compte des deux premiers volumes du général Palat dans ses livraisons de décembre 1917 et d'avril 1918.

Le troisième reprend les opérations au moment où l'armée belge commence son mouvement de retraite vers Anvers. Puis il suit la marche des armées allemandes à travers la Belgique, s'arrête à la prise de Namur, et met les deux armées belligérantes en face l'une de l'autre à la veille de leurs grands chocs pendant les journées du 21 au 25 août. L'étude de ces journées, d'abord dans les Ardennes, puis sur la Sambre forme le corps du volume. Celui-ci prend fin, au soir du 25 août, sur la retraite de l'armée Laurezac et de l'armée britannique. Un dernier chapitre est consacré aux « réflexions finales » de l'auteur, réflexions résumant les conclusions tirées des événements en cours de récit.

Le général Palat s'accorde avec M. Engerand et son Secret de la frontière pour condamner la conception initiale du haut commandement français. Cette conception s'est traduite par une erreur de concentration et d'opérations. Le résultat fut qu'au lieu d'imposer